

Le 10 juin 1999, dans le premier éditorial qui a suivi mon élection à la présidence de la Société Française de Psychologie, je notais le dynamisme des actions menées par les deux principaux départements, mais je soulignais aussi les difficultés et problèmes qui, selon moi, devaient constituer les fils directeurs d'une politique d'action pour notre société.

Je parlais de l'idée simple que le signe le plus évident de la santé d'une association était la constance voire l'accroissement de son effectif. Or, il y a 4 ans, l'effectif de la SFP était de 850 membres. Il avait donc baissé, il fallait stopper la baisse voire favoriser les adhésions nouvelles. Nous pensions alors que cette marque de désinvestissement était corrélative de la multiplication des associations de psychologues. Les psychologues dispersaient leurs énergies en participant à plusieurs associations. Les psychologues chercheurs participaient davantage à des associations de recherche sectorisée. Les psychologues praticiens cliniciens quant à eux s'affiliaient davantage à des sociétés psychothérapeutiques s'éloignant ainsi du champ propre de notre discipline.

Je constatais alors que les psychologues avaient perdu de vue la Société Française de Psychologie et que nous devions essentiellement contribuer à lui redonner présence et une visibilité.

Pour que la SFP soit davantage visible, je proposais d'accroître son unité et son identité.

- A l'époque, le sentiment d'unité était mis à mal par un cloisonnement excessif du système qui favorisait l'appartenance à des sous-groupes et augmente l'entropie de l'organisation. Mais surtout, les frontières trop artificielles en particulier entre les départements de la recherche et le DAIP faisaient mauvais ménage avec l'idée que nous nous faisons d'une société dont la vocation essentielle est d'être un lieu d'échange de connaissances entre professionnels.

- Il y a quatre ans, la notion d'identité faisait référence à la clarté des objectifs de la SFP. La SFP n'avait pas vocation à représenter des intérêts corporatistes ou syndicaux, ni à être une fédération d'autres associations non scientifiques. La SFP se donne pour objectifs de soutenir la recherche, d'en diffuser les connaissances et de garantir l'éthique scientifique et déontologique des pratiques relevant de la psychologie.

La poursuite de ces objectifs généraux de maintien de la cohérence de la SFP et de reconstitution de son image nécessitait qu'un certain nombre d'actions soient menées conjointement. Il fallait :

1. Clarifier la situation française de la psychologie et la place particulière de la SFP dans l'ensemble des organisations de psychologues au niveau national, européen et international.
2. Développer le pôle communication de la SFP pour en assurer la visibilité et l'attractivité.
3. Constituer un pôle de réunion et de coordination de toutes les associations françaises de recherche sectorisée.

🔵 Commençons par le premier point :

Dans l'esprit de l'équipe alors en place, la consolidation des relations internes et la clarification des objectifs de la Société passait nécessairement par la constitution au niveau national d'une représentation unique des associations de psychologues.

Les États Généraux de la Psychologie ont été le premier signe tangible de la volonté des associations et syndicats de psychologues de s'unir et de créer ensemble les conditions de leur représentation nationale. 1 350 psychologues ont participé à cette manifestation, ce fut un record. Dans les esprits des uns et des autres, se sont mis, alors, à exister des images plus ou moins idéales, plus ou moins précises ou plus ou moins réalistes de ce qu'aurait pu être, selon les cas, une organisation unique ou une fédération française des psychologues.

La SFP trancha cette question en son assemblée générale du 12 octobre 2001. Elle se prononça très majoritairement pour le principe d'une fédération. Notons que lors de l'anniversaire de son centenaire, il eut été étrange que la SFP se suicidât, car le principe d'une organisation unique allait de pair avec la dissolution pure et simple de notre société.

Le principe d'une fédération s'imposant comme la seule solution viable pour toutes les organisations, les deux années suivantes virent l'élaboration puis la constitution d'une fédération française des psychologues et de la psychologie.

Au départ, les clivages entre partisans d'une organisation unique et partisans d'une fédération perduraient, en particulier dans les discussions préparatoires pour fonder cette fédération. En octobre 2002, l'attitude des anciens partisans d'une organisation unique est jugée intransigeante et méprisante par les représentants de la SFP : nous quittons cette

réunion. Nous rédigeons des propositions de statuts alors que d'autres confectionnent de leur côté d'autres statuts.

La situation nous a semblé ubuesque, il fallait favoriser un rapprochement et participer à la fondation d'une fédération acceptée par tous. Suzanne Guillard, Michèle Carlier et moi-même participons donc les 24 et 25 janvier 2003 à la rédaction de statuts provisoires ayant l'aval des principales organisations pour qu'une fédération française des psychologues et de la psychologie voie le jour. La viabilité de l'institution ne dépendra désormais que de la qualité des liens que les administrateurs provisoires de la fédération sauront tisser avec les associations potentiellement candidates. En effet, seul le sens de l'intérêt de tous sans exclusion doit animer l'esprit de nos collègues qui donnent aujourd'hui beaucoup de leur temps pour maintenir en vie une fédération qui est encore loin d'avoir trouvé sa vitesse de croisière et une équipe dirigeante représentative de tous.

La SFP a énoncé des conditions minimales pour être pleinement partie prenante de cette fédération. Ces conditions, votées le 29 mars 2003 à l'unanimité moins une abstention par le bureau national doivent être acceptées par les administrateurs actuels de la fédération. Je rappelle la proposition de la SFP :

Le Bureau National soutient la position constructive de ses représentants lors de la constitution de la FFPP. Il les mandate pour demander à nos partenaires de manifester une égale bienveillance en prenant en considération les six points suivants :

- La fonction Recherche de la SFP doit figurer explicitement dans les Statuts (" peut " devient " doit ", art. 10).
- Le pouvoir exécutoire immédiat de la Commission de régulation devient un pouvoir de médiation et celle-ci dépend du C.A. fédéral.
- Pas d'adhésions individuelles en dehors des comités régionaux.
- 4. Le C.A. fédéral élit/nomme le bureau fédéral.
- Modification de la majorité : la passer aux 2/3.
- Remplacer " syndicats ne regroupant que des psychologues " par " des groupements clairement identifiés de psychologues ".

La fédération ne voulant modifier ses statuts que le 21 avril, la décision de la SFP de participer ou non à cette fédération devra donc se faire après le constat de la prise en compte dans les statuts de la fédération des 6 points demandés par la SFP.

De ce fait, la participation de la SFP à la préparation des entretiens de la psychologie organisés par la fédération devra être notée comme une collaboration de la SFP avec la fédération sur les documents accompagnant cette manifestation.

J'ai été un peu long concernant cette histoire de fédération, mais l'affaire est très importante comme vous pouvez le constater, très importante pour la psychologie française, mais aussi très importante pour la SFP qui doit préserver son image, son but et ses statuts.

Le deuxième point concerne la communication de la SFP. Ce point essentiel concerne tout à la fois le site internet, la programmation et le déroulement des colloques, congrès et ateliers de conjoncture et la portée scientifique de ses deux revues.

Il y a 4 ans, la SFP avait constitué avec l'aide de Jean-Marie Cellier et de ses étudiants un premier site internet, je dirais, expérimental. Grâce à ces premiers pas et à l'arrivée décisive d'Alain Paineau, le site de la SFP est devenu le premier site internet français de psychologie. Ce n'est plus seulement une vitrine, c'est véritablement un outil remarquable. Sa conception, son ergonomie et la sobriété de sa présentation, ajoutées au fait que ses contenus sont régulièrement mis à jour, en font aujourd'hui le meilleur dispositif français d'information sur la psychologie et sur les psychologues. La Société Française de Psychologie a ainsi assuré pleinement sa visibilité, ce que nous avons mis en projet prioritaire, il y a 4 ans.

Concernant maintenant les manifestations scientifiques de la SFP, force est de constater qu'elles réunissent davantage de monde qu'auparavant et que les spécialistes et chercheurs dont on disait qu'ils avaient tendance à bouder les colloques français au profit des colloques internationaux, ces éminents spécialistes sont aujourd'hui très présents et très intéressés par les thématiques proposées par le département de la recherche ou le département des applications. Ceci traduit à mon sens une reconnaissance accrue des chercheurs à l'égard de la SFP. La recherche française en psychologie, en effet, a besoin d'une instance qui assure le regroupement et le dialogue permanent de ses membres, ainsi que son existence sur la scène internationale. Ce congrès de Poitiers si bien achalandé en est la démonstration même.

Les deux revues scientifiques de la SFP, revues recensées dans les bases de données internationales, étaient relativement mal distribuées, souffraient d'une qualité médiocre de présentation et curieusement n'occasionnaient aucun bénéfice à la SFP. Sur ce dernier point, j'ajoute que je ne connais aucun éditeur qui publie une revue sans faire de bénéfice. Or, nos deux éditeurs nous ont toujours présenté des comptes sans bénéfice et de ce fait ne nous ont jamais reversé le moindre sou.

Pour toutes ces raisons et pour engager résolument une modernisation de nos revues, j'ai souhaité que la maison d'éditions scientifiques et médicales Elsevier reprenne ces revues. Après une série de consultations et en particulier après avoir retenu l'avis de Jacques Vauclair, président du département de la recherche, j'ai pris contact avec la maison Elsevier. Au terme des négociations ayant permis de quitter les anciens éditeurs et d'élaborer les conditions des nouveaux contrats, les contrats ont été signés le 19 juin 2003 avec les Editions scientifiques et médicales Elsevier. Ces contrats stipulent que pour chaque revue, l'éditeur versera à la SFP une contribution annuelle de 4 500 euros. Soit 9 000 euros pour les deux revues. Non seulement, nos revues seront en ligne sur le site science directe, mais de plus, elles seront distribuées dans le monde entier.

Le troisième point concerne la vocation de la SFP à regrouper, harmoniser, voire coordonner les actions de différentes associations de recherche sectorielle en psychologie. Plusieurs associations ont posé une candidature pour être membre du département des organisations. Lorsque nous avons discuté de leur éventuelle entrée dans ce département, certaines résistances se sont fait jour. Elles émanaient de membres de la SFP qui à l'époque percevaient cette entrée dans ce département comme une forme de pérennisation de ce département. Alors que dans l'esprit de certains, ce département devait purement et simplement être supprimé puisqu'il faisait de la concurrence déloyale à la fédération naissante. Nous n'avons donc pas pu faire ce qui était pourtant indispensable pour la SFP : réunir sous une forme ou une autre les associations de recherche. Faire en sorte que ces associations de recherche soient représentées dans les instances de la SFP, faire en sorte que la SFP offre ses capacités d'information et d'aide à tous les praticiens et chercheurs de bonne volonté. Il me semble que la constitution de la SFP comme espace d'échange et de coordination des associations de recherche est essentielle et devrait figurer clairement au programme des futurs candidats au bureau exécutif de la Société.

Je dois avouer que je n'ai toujours pas compris pourquoi, formellement, il y aurait le moindre problème à ce que la SFP, membre d'une fédération nationale, fédère elle-même d'autres associations davantage sectorielles mais qui ont les mêmes buts : promouvoir la recherche des chercheurs et des praticiens en psychologie.

Voici donc le bilan que je fais de notre action pour la Société Française de Psychologie. Quatre années passées au service de la SFP m'ont permis d'apprécier le dévouement, l'intelligence et le courage de mes collègues des deux Bureaux nationaux successifs qui ont fonctionné comme un outil de régulation et de création d'idées. Les discussions des bureaux nationaux, discussions parfois vives, ont représenté pour moi des moments de bonheur intellectuel mais aussi l'occasion de nouer des relations amicales qui seront toujours présentes. Mais ces quatre années au service de la SFP, ce sont aussi quatre années de contacts permanents avec Suzanne Guillard et Fayçal Najab. Permettez-moi de les remercier pour leur soutien, leur présence et l'amitié qu'ils m'ont toujours manifestée. Ils ont été pour moi très précieux.

Avant de quitter ce poste pour lequel vous m'avez fait confiance il y a quatre ans, j'aimerais lever mon verre à cette Société qui n'a pas fini de nous étonner et que je sens tout à fait sur la bonne voie, surtout si tous ensemble nous savons garder l'amitié qui nous tient.

Merci à vous tous

Alain Blanchet